



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2021-2022

AVIS est donné à tous les intéressés, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le rôle d'évaluation foncière de 2020-2021-2022 de la Municipalité de Saint-Édouard a été déposé au bureau municipal le treizième jour du mois de septembre 2019 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures de bureau ou directement sur notre site internet www.saintedouard.ca.

QUE toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à un bien dont elle-même ou autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet soit la Municipalité régionale de Comté des Jardins de Napierville, tel que prévu à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

La demande de révision doit être faite sur la formule prescrite par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2^e de l'article 263, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

La demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2020 suivant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation (01-01-2020) à la Municipalité régionale de Comté des Jardins de Napierville, située au 1767, rue principale à Saint-Michel (Québec) J0L 2J0.

Donné ce vingt-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf, à Saint-Édouard.

Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier